

## Des ressources pour préparer le concours :

Des informations pratiques figurent sur le site de la Fondation de la Résistance :

[www.fondationresistance.fr](http://www.fondationresistance.fr)

On y trouve notamment une bibliographie et des documents progressivement mis en ligne sur le thème du Concours. On pourra consulter, selon le choix du sujet retenu par les élèves et enseignants, les sites des principales Fondations de la mémoire et de l'histoire :

Fondation pour la Mémoire de la Déportation : <http://www.fmd.asso.fr/>

Fondation de Gaulle : <http://www.charles-de-gaulle.org/>

Fondation de la France Libre : <http://www.france-libre.net>

Fondation pour la Mémoire de la Shoah : <http://www.fondationshoah.info/>

Dans toute la France, les musées et institutions consacrés à l'histoire de la Résistance et de la Déportation mettent en ligne documents, informations complémentaires et proposent des animations pédagogiques liées à la seconde guerre mondiale et au thème du Concours. Ils peuvent proposer des rencontres avec des témoins et acteurs des événements. Leurs sites mettent en ligne de nombreuses informations et document sur le C.N.R.D.

En Ile-de-France, on peut notamment citer :

Mémorial Leclerc-Musée Jean Moulin : <http://www.v1.paris.fr/musees/memorial/accueil/>

Musée de l'Ordre de la Libération : <http://www.ordredelaliberation.fr/>

Mémorial de la Shoah : <http://www.memorialdelashoah.org/>

Musée de la Résistance Nationale à Champigny : <http://www.musee-resistance.com/>

La Fondation de la Résistance et le musée de l'Ordre de la Libération organisent des modules pédagogiques communs, comprenant une présentation du thème de l'année avec les ressources documentaires de la Fondation et une visite du musée, avec comme fil conducteur le thème du concours. Chaque module, pour une classe ou un groupe d'élèves, s'effectue en une demi-journée, en fonction des plages horaires disponibles. Pour tout contact : Hervé Guillemet, Fondation de la Résistance : [herve.guillemet@club-internet.fr](mailto:herve.guillemet@club-internet.fr)

Les principales associations et fédérations de résistants et de déportés au niveau national (F.N.D.I.R.P. ; F.N.D.I.R....) accordent une large place au C.N.R.D. dans leurs différentes publications.

A l'échelle locale, on peut prendre contact avec la délégation départementale de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de guerre (O.N.A.C.), établissement public administratif sous tutelle du ministère de la défense. Chaque service départemental met en œuvre la politique de mémoire définie au plan national. Le délégué à la mémoire combattante a la charge de valoriser l'histoire nationale et locale à travers des activités pédagogiques. Une des missions de ces délégués est la participation à l'organisation du Concours National de la Résistance et de la Déportation.

<http://www.defense.gouv.fr/onac>

Enfin, les services d'archives des collectivités territoriales, selon les cas, peuvent disposer de documents sur le thème du concours. On peut, en fonction des situations locales, les contacter pour organiser des séances de travail sur documents.

<http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/fr/annuaire/index.html>